

ARRETÉ N° 2024/35
Portant délégation de signature

Le Président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Joëlle GABORIAU, Cheffe du service Relation usagers de la Régie de l'Eau rattachée au Pôle Transition Ecologique, Energétique et Ressources Environnementales pour :

- signer les actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et leurs avenants conformément au tableau joint en annexe 1.

Article 2

La présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3

La présente délégation est valable à ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressée en bénéficie.

Article 4

Cet arrêté sera publié sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à Madame Joëlle GABORIAU, Cheffe de service
- au Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

Fait à Sausheim,

Le 25 septembre 2024

Le Président
de la communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

PJ : (1)

- Tableau synthétique signatures achat

Copie de l'arrêté transmise par courriel à :

- Direction communication pour publication sous forme électronique sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération
- Direction du pilotage des instances pour insertion au registre

		Directions Déconcentrées		
		Enfance et Famille et Pôle Transition Ecologique, Énergétique et Ressources Environnementales (Environnement et services urbains, Performances énergétiques et bâtiments)		
Tâches		Dans le respect des règles de computation des seuils		
		0 à 25€ (*)	25 à 40€ MAPA 3 devis	40 à 90€ MAPA Internet
Rédaction de la fiche de définition à partir de SIS	Non concerné	Direction Dec.	Direction Dec.	90 à 221 K€ MAPA JAL
Validation de la fiche de définition dans SIS	Non concerné	Direction Dec.	CP	MAPA Tvx sup. à 221 K€ / Procédures formalisées
Rédaction des pièces à partir de SIS	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Validation des pièces	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Publicité	Direction Dec.	Direction Dec. (AMP)	Direction Dec. (AMP + JAL)	CP
Questions/reponses	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP avec appui Direction Dec.
Réception + ouverture des offres	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Demande de précision sur teneur des offres (rédaction + envoi)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP avec appui Direction Dec.
Demande de régularisation (rédaction + envoi)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP avec appui Direction Dec.
Suspicion Offre anormalement basse (rédaction + envoi)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP avec appui Direction Dec.
Lettre de négociation (rédaction + envoi)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP avec appui Direction Dec.
Passation	Analyse des offres et décision d'attribution	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec. Avec appui CP
Rédaction et mise en signature des lettres aux non retenus (ONR)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP (après passage en CAO)
Envoy des lettres aux non retenus (ONR)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Collecte des documents administratifs attributaire	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Mise en signature des documents contractuels (AE...)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Constitution du dossier pour envoi au Contrôle de légalité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Envoi des pièces au Contrôle de légalité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	CP
Notification	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Publication des données essentielles	Non concerné	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Saisie intégrale sous OSCAR	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Réponse aux demandes complémentaires suite au rejet	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP avec appui Direction Dec.
Archivage de la consultation	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Exécution	Agrement des sous-traitants	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Ordres de service	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Bons de commande	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Marché subséquent	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec. Avec appui CP
Avenant (réécriture)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Validation de l'avenant (avant signature du Titulaire) (*)	Direction Dec.	Direction Dec.	CP	CP (avec passage CAO le cas échéant)
Mise en signature de l'avenant	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Notification de l'avenant	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Publication des données essentielles (modification) [avenant + transaction]	Non concerné	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Mise en demeure	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Rédaction d'une résiliation de marché	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Validation de la résiliation d'un marché	CP	CP	CP	CP (avec passage CAO le cas échéant)
Notification de la résiliation d'un marché	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Transaction (protocole transactionnel) rédaction	CP	CP	CP	CP
Validation de la transaction (avant signature du Titulaire)	CP	CP	CP	CP
Mise en signature de la transaction	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.
Notification de la transaction	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP
Transmission des avenants et transaction au contrôle de légalité	Non concerné	Non concerné	Non concerné	CP
Rédaction et mise en signature de la décision de réceptionner des travaux (EXE6)	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec. avec appui CP	Direction Dec. avec appui CP
Notification de la décision de réceptionner	Direction Dec.	Direction Dec.	Direction Dec.	CP

(*) Si choix fait de recourir à une "mini mise en concurrence"

NB: Dans le respect de la règle de la computation des seuils, tout marché inférieur à 221 000 € HT mais passé en procédure formalisée est soumis à la colonne "procédures formalisées"

(*) Passent obligatoirement en Commission d'Appel d'Offres :

- pour avis préalable, les avenants aux procédures formalisées dont l'incidence financière globale est supérieure à 5%
- pour information préalable, les avenants dont l'incidence financière globale est supérieure à 5% aux MAPA travaux ayant donné lieu à une délibération préalable au lancement de la consultation (ou attribution le cas échéant)